

**Nombre de membres**

**en exercice:** 8

**Présents :** 7

**Votants:** 8

**Séance du 13 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Sébastien SEEL, Laurent PAWLAK, Dominique THIL, James CANNIERE, Gilbert BENDER, Michèle DURAND, Xavier LOBJOIS

**Représentés:** Luc LEROY par Sébastien SEEL

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:**

Objet: Vote du budget 2022 du service principal - DE 2022 027

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Haspelschiedt présenté par le Maire,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du service principal pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 625 631.27 Euros

En dépenses à la somme de : 625 631.27 Euros

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	154 684.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	282 050.00
65	Autres charges de gestion courante	53 129.45
66	Charges financières	14 690.00
67	Charges exceptionnelles	300.00
023	Virement à la section d'investissement	16 466.55
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>521 320.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	148 300.00
70	Produits des services, du domaine, vente	23 415.00
73	Impôts et taxes	217 645.00
74	Dotations et participations	59 220.00
75	Autres produits de gestion courante	72 390.00
77	Produits exceptionnels	350.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>521 320.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	21 834.00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 490.02
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	34 987.25
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>104 311.27</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	9 881.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 797.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 332.72
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	16 466.55
041	Opérations patrimoniales	21 834.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>104 311.27</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Objet: Vote du budget 2022 du camping municipal - DE 2022 028

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif du camping municipal de l'exercice 2022, présenté par le Maire,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du camping municipal pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de :                   **312 000.00 Euros**

En dépenses à la somme de :                   **312 000.00 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	95 800.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	102 840.00
65	Autres charges de gestion courante	3 969.84
67	Charges exceptionnelles	58 300.00
023	Virement à la section d'investissement	14 852.16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 738.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>281 500.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	265 500.00
75	Autres produits de gestion courante	14 833.97
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 165.68
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.35
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>281 500.00</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	19 424.48
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 165.68
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	9 909.84
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>30 500.00</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 909.84
021	Virement de la section de fonctionnement	14 852.16
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 738.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>30 500.00</b>

## ADOpte A LA MAJORITE

Objet: Vote du budget 2022 du service eau - DE 2022 029

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du service eau, présenté par le Maire,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

## DELIBERE ET DECIDE :

### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service eau pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'élève :

En recettes à la somme de :                    **78 665.98 Euros**

En dépenses à la somme de :                    **64 481.00 Euros**

### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### *SECTION DE FONCTIONNEMENT*

## DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	26 001.10
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 500.00
014	Atténuations de produits	10 000.00
65	Autres charges de gestion courante	748.00
66	Charges financières	100.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 518.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 132.90
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>47 200.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	42 119.00
77	Produits exceptionnels	4 800.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	281.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>47 200.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	10 000.00
23	Immobilisations en cours	7 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	281.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17 281.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 518.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	29 947.98
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>31 465.98</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Objet: Vote du budget 2022 du lotissement - DE 2022 030

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant la nécessité d'établir un budget pour le lotissement afin de solder les dernières opérations comptable,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget du lotissement 2022 de la Commune de Haspelschiedt,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :****ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du lotissement pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 21 833.76 Euros**

**En dépenses à la somme de : 21 833.76 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	21 833.76
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>21 833.76</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	21 833.76
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>21 833.76</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Objet: Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du service principal - DE 2022\_031

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2022-010 en date du 21 mars 2022 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du service principal,

Vu la dissolution du budget de la forêt à compter du 1er janvier 2022,

Vu l'excédent de fonctionnement à la fin de l'exercice 2021 de la forêt s'élevant à 13 231,68 €,

décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de modifier la délibération n° 2022-010 et d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2021 du service principal	- 10 898,96 €
Résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2021 de la forêt	+ 13 231,68 €

Total cumulé + 2 332,72 €

Affectation en couverture de financement de la section d'investissement	2 332,72 €	1068R
---	------------	-------

Objet: Taux des contributions directes 2022 - DE 2022 032A

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de fixer les taux des contributions directes pour l'exercice 2022.

Le Maire rappelle au Conseil que les taux fixés en 2021 s'établissaient à :

Taxe foncière (bâti)	33,23 %, sachant que ce taux cumule le taux communal fixé à 18,97 % et le taux départemental fixé à 14,26 %
Taxe foncière (non bâti)	84,01 %

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux votés en 2021. Ainsi, pour l'exercice 2022, les taux sont fixée à :

Taxe foncière (bâti)	33,23 %,
Taxe foncière (non bâti)	84,01 %

Objet: Tarifs de l'eau 2022 - DE 2022 033

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'appliquer une augmentation de 2 % et de fixer comme suit les tarifs pour la facturation de l'eau potable à compter de l'exercice 2022 :

1 <sup>ère</sup> tranche	de 1 à 25 m <sup>3</sup>	1,28 € le m <sup>3</sup>
2 <sup>ème</sup> tranche	de 26 à 100 m <sup>3</sup>	1,09 € le m <sup>3</sup>
3 <sup>ème</sup> tranche	au-delà de 100 m <sup>3</sup>	0,66 € le m <sup>3</sup>

Taxe forfaitaire pour rénovation du réseau d'eau potable 28,00 € par an (soit 2,333 € par mois)

Location du compteur d'eau 30,00 € par an (soit 2,50 € par mois)

Objet: Fêtes et cérémonies - affectation des dépenses à l'article 6232 - DE 2022 034

Le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.  
Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024MO du 24 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Le Maire propose de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année, ....
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses pour l'obtention d'un diplôme scolaire, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Maire  
Sébastien SEEL

